

Bureau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Ordonnances rendues en  
matière de société (R) - Dépôt le 14/08/2024 - 2733 - 1984 B 50068 - 329 871 974 - GARAGE  
CLAUDE DELEAU

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOUAI****ORDONNANCE DU 12/08/2024**

Nous, D. MARTIN DE FRÉMONT, Vice-Président du Tribunal de céans, assisté de Maître Olivier THOQUENNE, Greffier de la SCP Olivier THOQUENNE.

Vu la requête en date du 13 juin 2024 qui précède,

Vu les Articles L.225-100 et R.225-64 du Code de Commerce.

Madame Maryse DENYS, agissant en qualité de Présidente de la société «GARAGE CLAUDE DELEAU» requiert que soit proroger jusqu'au 30 septembre 2024, le délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Attendu que Mme Maryse DENYS, agissant en qualité de Présidente de la société «GARAGE CLAUDE DELEAU» indique qu'en raison d'un désaccord entre les associés l'assemblée générale ne pourra pas se tenir.

Attendu que la société requérante n'évoque pas la nature des difficultés rencontrées qui permet d'établir si il s'agit d'un motif valable et sérieux

La demande sera en conséquence rejetée.

**PAR CES MOTIFS**

**Rejetons** la demande de report de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société :

Société anonyme GARAGE CLAUDE DELEAU  
248/250, Rue Jean Jaurès  
59161 Escaudœuvres  
R.C.S. DOUAI : 329 871 974

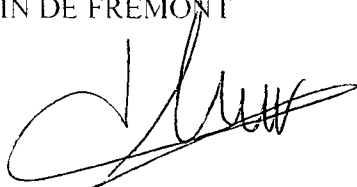
**Ordonnons** la notification de cette ordonnance à la société requérante ou son mandataire, et le dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de la présente décision de rejet de report.

**Liquidons** les dépens à la somme de 30.17 Euros TTC à la Charge du requérant.

Fait à DOUAI, le 12/08/2024

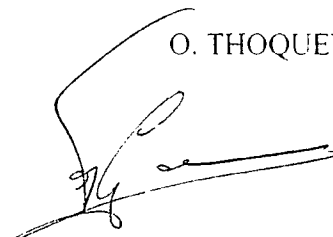
Le Vice-Président,

D. MARTIN DE FRÉMONT



Le Greffier,

O. THOQUENNE.



**GARAGE CLAUDE DELEAU**

**Société anonyme au Capital de 122 500 €**

**Siège social : 248/250, Rue Jean Jaurès**

**59161 ESCAUDOEUVRES**

**RCS DOUAI 329 871 974**

**Reçu le :**

**30 JUIL. 2024**

**GREFFE TRIBUNAL  
COMMERCE DE DOUAI (NORD)**

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE  
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussignée Maryse DENYS,

Agissant en qualité de Présidente de la Société « GARAGE CLAUDE DELEAU », Société par actions simplifiée au capital de 122 500 Euros, ayant son siège social à ESCAUDOEUVRES, 248/250, Rue Jean Jaurès, immatriculée au RCS de DOUAI sous le numéro 329 871 974,

**A l'honneur de vous exposer :**

- Que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2023, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2024.
- Que l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux en raison d'un désaccord entre les associés.

**Qu'en conséquence,**

Le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2024 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

ESCAUDOEUVRES, le 13 juin 2024,

Le requérant

Madame Maryse DENYS

